



Dépot dossier titre de séjour sans avoir un récépissé

Par **hannache abdelmadjid**, le **21/09/2010** à **08:36**

Bonjour,

Le 20/12/2009 , j'ai déposé un dossier pour un éventuel titre de séjour, sans avoir un récépissé , un controlé a été effectué le 01/04/2010. Jusqu'a présent aucune suite , j'aimerais bien que le service des étrangers m'informera sur ce dossier.
Remerciements

Par **maniongui**, le **12/10/2010** à **09:21**

Bonjour

En vertu de quel fondement avez vous demande le titre de sejour?

Je tenais à vous informer que le silence de l'administration 4 mois apres le depot de demande de titre de sejour, cela equivaut a un rejet.

Je peux vous aider à faire un recours pour obliger l'administration à repondre.